

La «question rom», critique

La «question rom» n'a pas attendu l'été 2010 pour apparaître en France et en Europe comme un objet du débat public. Une moindre méconnaissance des réalités des groupes ainsi désignés (Roms ou Tsiganes) permettrait pourtant de voir que cette «question» est mal posée, voire qu'elle n'a pas de sens.

Martin OLIVERA, anthropologue, membre du réseau Urba-rom et formateur en Seine-Saint-Denis *

L'idée selon laquelle «les Roms» forment une minorité transnationale sans attaché, constituée de millions de cas sociaux marginalisés depuis des siècles, est devenu un lieu commun des discours médiatique et populaire au cours des années 1990. Le «débat» se contente, depuis, d'osciller entre une posture défensive de rejet («éloignez ces gens que nous ne saurions intégrer...») et un parti pris militant humanitariste («ce sont des Roms, il faut faire quelque chose pour eux...»), certains arrivant même à combiner les deux perspectives dans un habile mouvement d'équilibriste – voir, à titre exemplaire, la tribune de M. Lellouche dans *Le Figaro*⁽¹⁾. Pris au piège dans cet interminable jeu de ping-pong, une partie des individus et familles ainsi désignés – en particulier les Roms dits «migrants», en France ou ailleurs – ont bien du mal à se faire une place, alors même qu'ils ne manquent pas de ressources et sont loin d'être désocialisés...

Si l'on s'extract du contexte politique français et des instrumentalisations électoralistes qui l'anime aujourd'hui, l'émergence de cette «question rom» apparaît donc indissociable de la construction européenne et de l'élargissement à l'Est, tout le monde en convient. L'Europe aurait «découvert» une tranche non négligeable de sa population, relevant davantage du tiers-monde que de l'Occident

* Association Rues et Cités, Montreuil.

(1) «Roms: la liberté de circuler, le devoir d'intégrer», édition du 24 août 2010.

(2) Voir notamment le site du réseau Urba-rom: <http://urba-rom.crevilles.org/>.

(3) Nicolas Guilhot, «La promotion internationale de la démocratie: un regard critique», in *Mouvements* 5/2001 (no 18), p. 28-31.

(4) Plus de deux millions de Roumains ont émigré en Europe occidentale depuis les années 1990 (chiffres Eurostat). Sur le million de Roms en Roumanie (estimation moyenne raisonnable), cent mille auraient fait le même choix.

(5) Les Roms roumains et bulgares seraient autour de quinze mille en France (données du réseau Romeurope, localement corroborées lorsque les préfectures procèdent elles-mêmes à des comptages, comme en Seine-Saint-Denis à l'été 2009). A noter que ces chiffres sont stables depuis 2002-2004 (le 1^{er} janvier 2002 correspond à la fin des visas pour les citoyens roumains et bulgares souhaitant voyager en Union européenne). L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE au 1^{er} janvier 2007 n'a produit aucun afflux massif...

moderne. A noter que la chute du Mur joue ici le même rôle que la retraite ottomane dans le courant du XIX^e siècle: à l'époque, nombre de voyageurs occidentaux (diplomates ou romanciers) s'horraient de parcourir à l'est de Vienne des terres encore figées, selon eux, dans l'âge féodal. Manière efficace de louer les lumières occidentales contre un Orient obscurantiste. On retrouve ce même processus symbolique (et le même vocabulaire descriptif) à l'œuvre dans les années 1990, plus particulièrement focalisé sur «les Roms», stigmates de cette «autre Europe», avant tout définie par défaut.

Un «vrai impérialisme symbolique»

C'est ainsi que le regard porté sur les anciens pays socialistes se trouve naturellement inscrit dans une vaste séquence historique censée expliquer leur «retard» dans le développement économique et social, depuis la fin du Moyen Age. Aujourd'hui libérées des influences turques, russes et communistes, ces terres devraient «enfin» finir par rejoindre l'Ouest du continent, dans la modernité et la démocratie libérale, au terme d'une «transition» plus ou moins longue – et douloureuse – selon les pays (car il y a de «bons» et de «mauvais élèves»).

Quel rôle la figure fantasmée «les Roms» peut-elle bien jouer dans ce contexte? A mon sens,

elle incarne un personnage indispensable: celui d'une altérité radicale, naturelle (la preuve: «ils viennent d'Inde...») et néanmoins familière (le «Bohémien nomade» fait partie du patrimoine symbolique occidental depuis plus de deux cents ans), sur laquelle peut se fixer le paternalisme occidental afin de promouvoir ses vertus. Hier porteurs d'une insupportable orientalité (à l'heure des constructions nationales au XIX^e siècle), «les Roms» incarnent dorénavant les vestiges de ce que le communisme aurait engendré: des sociétés d'assistés, perpétuant eux-mêmes les mécanismes producteurs de leur pauvreté.

FMI, Banque mondiale, Pnud, OSCE, Open Society Institute de George Soros... Tels sont les principaux diffuseurs de données sur la «question rom» depuis vingt ans, à l'aide de rapports statistiques abstrayant dès l'origine la diversité des situations locales, pour nourrir l'image d'une minorité massivement marginalisée. Adossés aux entreprises de «reconnaissance et promotion» des minorités menées par les institutions européennes (Conseil de l'Europe en tête) et diverses ONG, ces discours ont efficacement déconnecté «les Roms» des réalités historiques, sociales et culturelles européennes, ignorant au passage l'ensemble des avancées scientifiques réalisées depuis plus de trente ans sur la connaissance des groupes ainsi désignés⁽²⁾.

d'une figure imposée



© AMNESTY INTERNATIONAL

Comme le montre le politologue Nicolas Guilhot, «ces nouvelles formes de mobilisation non gouvernementale, affichant tous les attributs de l'activisme moral, de l'internationalisme, apparemment à l'écoute des besoins réels, sont en même temps les vecteurs capillaires d'un véritable impérialisme symbolique»⁽³⁾, parfaitement imbriqué dans l'orthodoxie économique néolibérale, le cas de l'Open Society Institute étant de ce point de vue exemplaire. Aujourd'hui comme hier, cette philanthropie se nourrit de la rhétorique des droits de l'Homme et de la démocratisation pour consolider l'ordre socio-économique, plutôt qu'elle ne l'in-

Roms ou Tsiganes sont handicapés dans leurs tentatives d'auto-insertion par un phénomène qui les touche en propre : l'omniprésence de cette fameuse « question rom » et des représentations associées.

terroge. Concernant les Roms d'Europe centrale et orientale, l'ethnicisation de la pauvreté et l'inscription de celle-ci dans une histoire multiséculaire de rejet permet d'oblitérer le prix payé par toutes les couches populaires des anciens pays communistes au cours de cette interminable « transition économique » – à ce titre, on rappellera que le taux d'émigration parmi les Roms de Roumanie est tout à fait comparable au taux national de 10%⁽⁴⁾. A l'autre extrémité du continent, la focalisation sur les « Roms migrants » en France – très peu nombreux, faut-il le rappeler?⁽⁵⁾ –, en tant qu'entité ethnico-délinquante problématique, relègue à l'arrière-plan les

difficultés structurelles auxquels ceux-ci, comme tous les précaires (étrangers ou non), sont brutalement confrontés : absence de réelle politique de logement, secteur médico-social sans moyens subissant la pression de logiques gestionnaires et comptables, marché de l'emploi sinistré par la financiarisation de l'économie, etc.

L'irréductible diversité des groupes

Deux « sommets européens pour les Roms » ont déjà eu lieu, tandis que l'Union européenne (UE) encadre une « décade pour l'inclusion des Roms - 2005-2015 ». Ces événements, médiatisés, ont



COMPRENDRE
pour AGIR aujourd'hui dans six collectivités
et sur son territoire.



Un ouvrage pour mieux comprendre

**Roms de France, Roms en France,
le peuple du voyage**

Collectif d'auteurs

Le Passager clandestin

Septembre 2010, 110 pages

En plein scandale Woerth-Bettencourt et après le lourd revers électoral aux élections régionales, Nicolas Sarkozy a saisi l'occasion du dramatique fait divers de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) pour placer les Roms au cœur de l'actualité de l'été, avec le lancement de véritables opérations punitives ethniques, expulsions des lieux de vie et retours forcés vers la Roumanie et la Bulgarie. Cette tentative de diversion s'est faite sur des amalgames populistes entre minorités culturelles, nomades, étrangers et délinquance, jetant

l'opprobre sur des boucs émissaires faciles. Le jeune Luigi Duquenay, tué par un gendarme (mis en examen depuis pour éclaircir les circonstances de ce mortel contrôle routier), est d'une famille française depuis plusieurs générations, et sédentaire. Son origine culturelle gitane va motiver la confusion avec les « Gens du voyage », Français résidants en habitat mobile, et avec les quelque quinze mille Roms vivant en France dans des bidonvilles, ressortissants européens venus essentiellement de Roumanie et de Bulgarie où ils sont sédentaires et reconnus comme minorités nationales. Le président de la République a donc choisi de stigmatiser des « étrangers de l'intérieur », par essence inassimilables, reprenant la tradition éculée des « voleurs de poules » et du nomadisme

dangereux, et de poser une équation structurelle entre immigration et délinquance : tous Roms, tous étrangers, tous criminels !

L'ouvrage de Jean-Pierre Dacheux (animateur du collectif Romeurope Val-d'Oise) et de Bernard Delemotte offre une approche originale et de qualité sur le sujet. Il expose les légitimes revendications de ces populations pour une citoyenneté effective dans l'égalité des droits, avec des critiques pertinentes sur les dispositifs discriminatoires à l'œuvre.

La première partie présente la complexité de définition des « Roms » et des groupes assimilés, fondée historiquement par le regard d'exclusion des autres, puis affirmée dans une démarche politique identitaire,

essentiellement servi à revalider, dans l'opinion publique comme chez les hommes politiques, l'image d'une minorité homogène, quasiment inintégrable. Pourtant, hormis la catégorisation qui les réunit sous une seule étiquette (variable au fil de l'histoire, d'où l'inflation des confusions), rien n'autorise à tenir comme allant d'elles-mêmes les similitudes sociales ou culturelles entre les groupes dits roms ou tsiganes. L'« origine indienne » est une découverte de la science linguistique, apparue à la fin du XVIII^e siècle, non un souvenir entretenu par les intéressés au sein même des diverses communautés. Quant au « nomadisme », cela fait plusieurs décennies que les chercheurs démontrent et répètent qu'il n'est en rien une caractéristique des Tsiganes, pas plus hier qu'aujourd'hui : on trouve des groupes qui, pour des raisons historiques et économiques, pratiquent une mobilité saisonnière, mais l'immense majorité d'entre eux a toujours été sédentaire. Au point que le qualificatif lui-même semble superflu...

L'exemple de la Seine-Saint-Denis est un moyen efficace de se faire à l'idée de l'irréductible diversité des « Roms et Gens du voyage », pour peu qu'on prête attention à la manière dont eux-mêmes se nomment :

- des familles gitanes (venues du Languedoc et d'Espagne) y vivent depuis la fin du XIX^e siècle, le plus souvent en habitat « standard » (pavillons ou appartements);
- des groupes familiaux manouches, yéniches et voyageurs, majoritairement originaires de l'Est de la France, s'y sont implantés à la même époque, soit il y a plus d'un siècle. Nombre d'entre eux vivent en habitat caravane ou mixte (maison et caravane). Ils correspondent, pour l'essentiel, à la catégorie administrative des « Gens du voyage » – ceci ne signifiant pas qu'ils « voyagent » réellement;
- une communauté rom arrivée de Russie (les « Roms de Paris ») est présente en Seine-Saint-Denis depuis l'entre-deux-guerres. Comme les précédents, ils sont aujourd'hui citoyens français et habitent, dans leur

grande majorité, des pavillons de banlieue;

- d'autres groupes roms, originaires d'ex-Yougoslavie, se sont installés dans les villes du département au cours des années 1960-1970. Préservant pour certains des liens avec le pays d'origine, ils vivent, là encore, dans des maisons banales, l'habitat caravane n'étant dans leur cas qu'une réponse à l'impossibilité d'accéder à la location ou à la propriété;
- on rencontre enfin, depuis les années 1990-2000, des groupes familiaux roms originaires de Roumanie et de Bulgarie, occupant essentiellement des squats ou des bidonvilles, à défaut d'autres possibilités : sans droit au travail et aux prestations sociales⁽⁶⁾, ils « tournent » de terrain en terrain sur les communes du département depuis parfois plus de dix ans, au rythme des expulsions... Précisons enfin qu'eux-mêmes ne forment pas une communauté mais divers groupes distincts, et que leur nombre est stable depuis 2002-2004 (autour de trois mille personnes), même si la mobilité

souffre les rend particulièrement visibles.

Ces familles, membres de diverses communautés, n'ont pas le même passé, ne vivent pas dans les mêmes conditions socio-économiques, n'exercent pas les mêmes métiers, n'ont pas le même habitat ni les mêmes traditions matrimoniales, culinaires etc. Elles reflètent une diversité historique, sociale et culturelle difficilement simplifiable (voir, à cet égard, l'apport de l'ouvrage *Roms de France, Roms en France, le peuple du voyage*, présenté en encadré).

De « bons » et « mauvais » Roms ?

Ce ne sont ainsi pas « les Roms » qui auraient besoin d'une politique volontariste et coordonnée au niveau européen : une bonne partie des communautés dites roms ou tsiganes, à l'Ouest comme à l'Est, sont fort bien insérées dans leur environnement, de diverses manières, et ne demandent qu'à vivre leur vie sans être prisonnières d'une catégorisation univoque, imposée de l'extérieur. Pour ceux - car il y en a - qui

souffrent d'une relégation socio-économique grandissante depuis vingt ans, seules de réelles politiques sociales, fondées sur l'idée de redistribution, seraient à même d'améliorer leur condition. Rien ne sert en effet de « lutter contre les discriminations » ou d'invoquer l'« inclusion » lorsque c'est le système lui-même, tel qu'il fonctionne, qui produit ses marginaux. Les problèmes fondamentaux auxquels se trouvent confrontés certains Roms ou Tsiganes en Europe ne leur sont pas spécifiques. Ceux-ci sont, en revanche, handicapés dans leurs tentatives d'auto-insertion par un phénomène qui les touche en propre : l'omniprésence de cette fameuse « question rom » et des représentations associées. A certains égards - et cela pourra surprendre tant ils sont généralement perçus comme marginalisés dans leur propre pays -, les Roms de Roumanie paraissent plus stigmatisés encore dans les Etats d'immigration que dans celui d'origine⁽⁷⁾ ... Ces dernières années, des projets d'insertion et de relogement destinés à des Roms migrants se

sont mis en place, notamment en Seine-Saint-Denis⁽⁸⁾. Si les intentions peuvent être louables, de tels dispositifs réclament toutefois une vigilance particulière : ils peuvent en effet valider, une fois de plus, l'image d'une population univoque, posant des problèmes particuliers auxquels doivent être apportées des réponses spécifiques... Sans compter que, ne pouvant pas concerner l'ensemble de ce « public » (pour des raisons budgétaires et politiques entremêlées), ils servent parfois à distinguer les « bons » des « mauvais » Roms : ceux ayant « *vocation à rester en France* » (selon le vocabulaire gouvernemental) et ceux devant, volontairement ou non, retourner dans leur pays.

Entre « victimes parfaites » devant être secourues et « mafieux par nature » à éloigner, la perception globale de ces familles n'aura alors, finalement, pas évolué d'un pouce. La diversité socioculturelle des groupes et la variété des parcours individuels ou familiaux demeureront méconnus, ceci compromettant de manière durable tout accès au droit commun. ●

(6) Le gouvernement français maintient un « régime transitoire » à l'encontre des derniers entrés dans l'UE. Celui-ci contraint les ressortissants roumains et bulgares à faire une demande de carte de séjour (sous certaines conditions, difficilement réalisables au demeurant...) pour avoir l'autorisation de travailler et, de ce fait, accéder aux services de droit commun (CMU, Caf, Pôle emploi etc.).

(7) Voir à titre exemplaire le récent film de José Vieira, *Le Bateau en carton*, 2010.

(8) Le département compte aujourd'hui cinq « Mous (Maitrise d'œuvre urbaine et sociale) roms », à Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen, Bagnolet et Montreuil.

particulièrement en Europe depuis le premier congrès mondial de l'Union Romani International à Londres en 1971.

Eviter l'« assignation ethnique »

Les auteurs posent le parti pris de l'unicité, certes composite, d'un « peuple rom » supranational, marqué par sa culture du voyage - fussent-ils sédentaires -, rappelant que dans l'essentiel des pays où ils résident, ils ne sont plus nomades depuis longtemps. Comme les auteurs en agrément, assimiler les Gens du voyage aux Roms est un choix discutable. Certes, si les premiers sont juridiquement définis par leur mode d'habitat itinérant et une législation d'exception liberticide, cette appellation est confondue par les pouvoirs publics, dès son origine et encore aujourd'hui,

avec une appartenance culturelle spécifique. La dernière polémique sur le fichier des Minorités ethniques non sédentaires (Mens) en atteste. Néanmoins, l'habitat caravane recouvre de manière croissante des réalités sociales diverses, comprenant des précaires ne pouvant plus se loger en appartement ou en maison, d'autres ayant fait volontairement ce choix, ou encore des commerçants non sédentaires et des professionnels du spectacle. Cette spécificité du mode de vie peut donc être reconnue comme telle, sans assignation ethnique particulière.

Parler des Roms de France est une autre option idéologique. Il s'inscrit dans le débat sur le multiculturalisme *versus* « identité nationale » assimilationniste, en affirmant de manière pertinente

l'intérêt de la prise en compte de minorités nationales. L'adhésion des Gitans, Manouches ou autres Tsiganes, sédentaires ou non, à une « *nation rom sans territoire compact* », portée par certaines organisations communautaires internationales, est en revanche plus délicate. Elle est plus délicate par son fondement essentialiste historique et par le risque d'un détachement national de ces minorités, donc des réponses à y apporter, dans une Europe, confédération d'Etats souverains au sein desquels se fonde la citoyenneté.

Cet ouvrage reste un très bon outil pratique d'action et de réflexion sur des Français ou des ressortissants européens encore inégaux en droit.

**Malik Salemkour,
vice-président de la LDH**